

Clôture anticipée de l'offre publique en Belgique d'obligations subordonnées de Vandemoortele NV

Vandemoortele NV (l'«Émetteur») a levé avec succès 50 000 000 EUR dans une offre publique en Belgique d'obligations subordonnées à 7 ans avec un coupon brut de 5,60% (les "Obligations").

Le montant maximum de 50 000 000 EUR ayant été placé avec des investisseurs particuliers et institutionnels, Vandemoortele a décidé conjointement avec Degroof Petercam et KBC de clôturer la période de souscription de manière anticipée le 24 Juin 2022 à 17:30 (CET)

En cas de sursouscription par certains canaux de distribution, les souscriptions pourront faire l'objet d'une réduction, c'est-à-dire que les souscriptions seront réduites proportionnellement, avec une attribution d'un multiple de 1.000 EUR, et dans la mesure du possible, un montant nominal minimum de 1 000 EUR qui correspond à la Dénomination des Obligations. C'est aussi le montant de souscription minimal pour les investisseurs. Les souscripteurs seront informés dès que possible du nombre d'Obligations qui leur ont été attribuées par l'intermédiaire financier concerné.

Il est prévu que les Obligations soient cotées sur Euronext Brussels à partir de 4 juillet 2022 (ISIN code BE0002867480).

Herman Van Steenstraeten, CFO de Vandemoortele : « Le succès de l'émission est un signal clair de la confiance des investisseurs dans Vandemoortele, même dans l'environnement volatile actuel. Il nous aidera à poursuivre le développement et l'exécution de la stratégie dans nos deux secteurs d'activité. »

Ce communiqué de presse doit être lu conjointement avec le prospectus, qui peut être consulté sur les sites Web de Vandemoortele (<https://vandemoortele.com/en/tags/investor-news/financial-instruments>), de Bank Degroof Petercam (<https://www.degroofpetercam.com/fr-be/vandemoortele-2022>) et de KBC (www.kbc.be/fr/bonds/vandemoortele2022). Des copies papier du prospectus sont également disponibles gratuitement au siège social de Vandemoortele, situé à Ottergemsesteenweg-Zuid 816, 9000 Gand.

À propos de Vandemoortele

Vandemoortele a été fondée en 1899 en tant qu'entreprise familiale belge. Au cours des deux dernières décennies, Vandemoortele est devenu une entreprise alimentaire européenne occupant une position de leader dans deux catégories de produits : les produits de boulangerie (BP) et les margarines, huiles et graisses culinaires (MCOF). Vandemoortele se concentre sur la livraison des produits innovants et de haute qualité.

En 2021, Vandemoortele a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 1,3 milliard d'euros. Vandemoortele a des bureaux commerciaux dans 12 pays européens, ainsi qu'aux États-Unis, avec un total de 29 sites de production propres. Depuis ses sites de production elle exporte vers 95 pays dans le monde.

Contact presse:

Marc Croonen
Chief Human Resources, Sustainability, EHS & Communication
Marc.croonen@vandemoortele.com
+32 473 924 575

Informations importantes

CETTE COMMUNICATION N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DISTRIBUÉE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DANS OU VERS LES ÉTATS-UNIS OU TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE DISTRIBUTION EST INTERDITE PAR LA LOI APPLICABLE.

Cette annonce ne constitue pas une offre publique de vente ou de souscription de titres (y compris les Obligations) ou une invitation à faire une offre publique d'achat ou de souscription de ces titres, et les titres (y compris les Obligations) ne seront pas vendus ou souscrits dans toute juridiction où une telle offre, invitation, vente ou souscription serait illégale sans souscription préalable ou qualification en vertu des lois financières de cette juridiction.

L'émission, la souscription ou l'achat de titres (y compris les Obligations) sont soumis à des restrictions légales ou réglementaires particulières dans certaines juridictions. L'Emetteur n'est pas responsable en cas de violation de ces restrictions par qui que ce soit.

Aucune offre publique des titres mentionnés dans le présent document ne sera faite aux États-Unis. Les titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act 1933, tel que modifiée (la "US Securities Act") ou auprès de toute autre autorité de surveillance des titres d'un État ou d'une autre juridiction des États-Unis et ne peuvent être offerts, vendus ou livrés de toute autre manière, directement ou indirectement, aux États-Unis, sauf en vertu d'une exemption, ou dans le cadre d'une transaction non soumise, aux exigences d'enregistrement du Securities Act et des lois étatiques applicables.

Les Obligations n'ont pas été approuvés ou rejetés par la SEC, par toute autre autorité de surveillance des valeurs mobilières d'un État ou par tout autre organisme de surveillance des États-Unis, et ces autorités n'ont pas évalué le caractère approprié de cette offre proposée ou le caractère adéquat ou l'exactitude de ce document. Toute déclaration contraire constitue une infraction pénale aux États-Unis.

Les Obligations ne peuvent être vendues au public dans aucun Etat membre de l'Espace Economique Européen ("Etat membre"), sauf au public en Belgique et, par ailleurs, dans toutes les circonstances relevant de l'article 1(4) du Règlement Prospectus, à condition qu'aucun prospectus conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus ou supplément à un prospectus conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus ne soit requis pour une telle offre d'Obligations, et aux fins du présent paragraphe, l'expression "offre au public" signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les obligations à offrir, de manière à permettre à un investisseur d'acheter ou de souscrire les obligations.